




Editorial

Les services de l'antiterrorisme sur la sellette

Article paru dans l'édition du 11.07.12

 Dès lundi 9 juillet - vingt-quatre heures après la diffusion par TF1 d'extraits de la négociation entre Mohamed Merah et les policiers durant le siège de son appartement le 21 mars -, l'IGPN, la « police des polices », a tenté de récupérer le document auprès de la société de production. « *Il faut aller jusqu'au bout pour connaître les auteurs* » de la fuite, a défendu Manuel Valls.

On aurait aimé autant de détermination et de célérité pour analyser les failles que ces enregistrements et les extraits de leur retranscription, publiés dans *Le Monde* du 10 juillet, contribuent à mettre en lumière.

Certes, le ministère de l'intérieur a ouvert une enquête administrative et le parquet de Paris une enquête préliminaire pour violation du secret de l'instruction. Ils sont dans leur rôle. Mais l'agitation qui a saisi, dès dimanche soir, les milieux politiques, judiciaires et policiers risque, une fois de plus, d'occulter la question majeure posée par les assassinats commis par Mohamed Merah : comment a-t-il pu passer entre les gouttes ?

Car il y a bien des « *informations très importantes* » dans ces échanges, comme l'a défendu Catherine Nayl, directrice de l'information du groupe TF1. Des informations essentielles pour le débat public. D'abord, parce qu'elles permettent de porter un coup, que l'on espère fatal, aux théories du complot qui ont fleuri autour de Mohamed Merah. Ensuite, parce qu'elles illustrent l'échec de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), le grand service de renseignement créé en 2008. Le constat est cruel : aucun dispositif d'alerte ne semble avoir fonctionné.

Sans ces « fuites », ni le public ni même la représentation nationale ne pourraient prendre connaissance de ces failles. Dans n'importe quel pays, un tel drame aurait, au moins, suscité la mise en place d'une commission d'enquête ad hoc. Rien de tel en France, où la délégation parlementaire au renseignement a, au contraire, révélé son impuissance.

Le nouveau ministre de l'intérieur a annoncé, début juin, une évaluation. Mais elle devrait être faite par la Direction générale de la police nationale et la DCRI elle-même. Pour M. Valls, il semble que le fait d'avoir limogé Bernard Squarcini, le patron controversé de la DCRI, proche de Nicolas Sarkozy, suffise à régler le problème. La vision est un peu courte.

Personne ne réclame d'ouvrir à tout vent le renseignement. Mais il existe, dans la plupart des pays occidentaux, des outils de contrôle démocratique de l'action, des objectifs et des méthodes des services de renseignement. Aujourd'hui, aucun élu n'a le pouvoir et les habilitations pour évaluer réellement le travail de la DCRI. Aucun ne sait quels sont les objectifs de cette direction, et pour une raison simple : il n'y en a pas. L'affaire des « fadettes » du *Monde*, enfin, a jeté un doute sur les méthodes utilisées.


L'inertie actuelle du gouvernement est donc regrettable. Une démocratie moderne ne devrait pas opposer l'efficacité de la lutte antiterroriste au contrôle des services de renseignement. C'est la leçon majeure de l'affaire

 Merah.

 [Retournez en haut de la page](#)

Vous êtes abonnés

Classez cette archive, vous pourrez ainsi la consulter facilement pendant toute la durée de votre abonnement.

 [Placez cette archive dans votre classeur personnel](#)